

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G1.140 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du 15 mai 2024
Heure 9 h
Lieu CAFÉTÉRIA (G1.510)

PRÉSENCES – 109 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 9 h 04.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Douce Michaud propose *Philippe de Grosbois*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 40

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 11 avril 2024
 - 3.1. Adoption
 - 3.2. Suivis
4. Nouveaux membres
5. Avis de motion
6. Dons spéciaux
7. Rapports et recommandations
8. Élections
 - 8.1. Désignation de personnes scrutatrices supplémentaires (10 personnes)
 - 8.2. Conseil exécutif pour 2024-2025 (9 postes à combler)
 - 8.3. Comité d'élection (3 postes à combler)
 - 8.4. Élection des vérificateurs-trices des états financiers pour 2023-2024 (2 postes à combler)
 - 8.5. Comité des relations du travail pour 2024-2025 (2 postes à combler)
 - 8.6. Commission des études (9 postes à combler)
 - 8.6.1. Regroupements
 - 8.6.1.1. Formation générale (1 poste à combler)
 - 8.6.1.2. Sciences de la nature (1 poste à combler)
 - 8.6.1.3. Techniques humaines et administratives (1 poste à combler)
 - 8.6.1.4. Communications graphiques (1 poste à combler)
 - 8.6.1.5. Arts et lettres (1 poste à combler)
 - 8.6.2. Toutes provenances
 - 8.6.2.1. Secteur technique (2 postes à combler)
 - 8.6.2.2. Secteur préuniversitaire (1 poste à combler)
 - 8.6.2.3. Formation générale (1 poste à combler)
 - 8.7. Conseil d'administration (1 poste à combler)
 - 8.8. Comité-conseil de la recherche (2 postes à combler – formations préuniversitaire et générale)
 - 8.9. Comité santé et sécurité au travail (3 postes à combler)
 - 8.10. Comité des technologies de l'information (2 postes à combler)

- 8.11. Équipe santé mieux-être (2 postes à combler)
- 8.12. Comité permanent visant la prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence et des violences à caractère sexuel (2 postes à combler)
- 8.13. Comité d'action et de concertation en environnement (2 postes à combler)
- 8.14. Comité institutionnel sur la protection des animaux du Collège Ahuntsic (1 poste à combler – enseignant-e utilisateur-trice)
- 8.15. Comité sur les stages (2 postes à combler)
- 8.16. Comité d'aménagement des locaux (1 poste à combler)
- 8.17. Comité institutionnel sur la santé mentale étudiante (2 postes à combler)
- 8.18. Comité de la persévérance scolaire (1 poste à combler)
- 8.19. Comité des événements institutionnels (1 poste à combler)
- 8.20. Comité de la reconnaissance institutionnelle (1 poste à combler)
9. Informations
10. Varia

Proposée par Mohand Atroun
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2024

3.1 Adoption

Recommandation 41

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Caroline Leduc
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

3.2 Suivis

Il n'y a aucun suivi.

4. NOUVEAUX MEMBRES

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignant.es ayant adhéré au SPECA depuis le 11 avril 2024 et dont les noms suivent : **Ryma Boudries** (Chimie), **Marie-Pierre Goulet** (Médecine nucléaire) et **Thomas Jan Mahamad** (Informatique).

5. AVIS DE MOTION

Elsa Myotte, présidente du Conseil exécutif du SPECA, donne l'avis de motion ci-dessous et explique le contexte qui a conduit à l'amendement proposé.

CONSIDÉRANT que les articles 54 et 55 des Règlements du SPECA portant sur la dissolution et la désaffiliation sont non conformes aux statuts et règlements des organisations syndicales auxquelles le SPECA est affilié (CSN, FNEEQ et CCMM) sur le plan des délais et des procédures;

- Que les articles 54 et 55 des Règlements du SPECA en vigueur soient abrogés;
- Que la définition suivante soit ajoutée à l'article 2 : « Conseil central » désigne le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM);
- Qu'un nouvel article 54 soit ajouté, libellé conformément aux statuts et règlements de la CSN, de la FNEEQ et du CCMM :
 - Une proposition de désaffiliation de la Centrale ou de dissolution du Syndicat ne peut être discutée à moins qu'un avis de motion n'ait été donné au moins 90 jours à l'avance. L'avis de motion et la proposition doivent être déposés et discutés à une assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, dûment convoquée.

- L’avis de convocation de l’assemblée générale doit indiquer les motifs à l’appui de la proposition de désaffiliation ou de dissolution.
- Dès qu’un avis de motion pour discuter de la désaffiliation de la Centrale ou de la dissolution du Syndicat est donné, il doit être transmis au secrétariat général de la Centrale, de la Fédération et du Conseil central. Cet avis de motion doit être transmis au moins 90 jours avant la tenue de l’assemblée.
- À la suite de la transmission de l’avis de motion, les personnes autorisées représentant la Centrale, la Fédération et le Conseil central peuvent de plein droit demander une rencontre au Conseil exécutif afin de discuter des motifs de la désaffiliation ou de la dissolution, de la procédure à suivre lors d’une désaffiliation ou d’une dissolution, de l’organisation et de la tenue de l’assemblée générale et de l’organisation du vote. Le Conseil exécutif est tenu de participer à une telle rencontre, et ce, au moins 60 jours précédant la tenue de l’assemblée.
- À défaut par le Conseil exécutif de participer à une telle rencontre et de convenir d’une entente conforme aux statuts et règlements de la Centrale sur la tenue de l’assemblée de désaffiliation ou de dissolution et l’organisation du vote, l’assemblée sera considérée comme non conforme, nulle et illégale.
- L’assemblée de désaffiliation ou de dissolution se fait uniquement en présence des membres qui cotisent au Syndicat et des personnes autorisées représentant la Centrale, la Fédération et le Conseil central. Aucune personne de l’extérieur du Syndicat ni d’aucune organisation que celles prévues aux statuts et règlements de la Centrale ne peut être présente à cette assemblée.
- Les personnes autorisées représentant la Centrale, la Fédération et le Conseil central peuvent de plein droit faire valoir leur point de vue pour une période de temps nécessaire à la compréhension du débat.
- Ces personnes autorisées peuvent par la suite assister à toute l’assemblée où se discute la proposition de désaffiliation ou de dissolution et y donner leur point de vue.
- Pour être adoptée, la proposition de désaffiliation ou de dissolution doit recevoir l’appui de la majorité des membres qui cotisent au Syndicat. Le Conseil exécutif doit acheminer la liste des membres qui cotisent au Syndicat à la Centrale, à la Fédération et au Conseil central au même moment où il leur transmet l’avis de motion.

6. DONS SPÉCIAUX

Philippe Labarre (membre du comité des dons spéciaux) rappelle le contexte de surplus budgétaire dans lequel le comité des dons spéciaux a été formé lors de l’assemblée syndicale du 17 mai 2023, le mandat qui a alors été confié aux membres du comité, de même que les préoccupations qui ont guidé les orientations du comité.

Douce Michaud (membre du comité des dons spéciaux) indique brièvement les critères qui ont été utilisés pour déterminer les organismes sélectionnés pour recevoir des dons du SPECA.

Philippe Labarre remercie finalement Marie-Josée Béliveau (enseignante en Géographie) pour son aide quant à la sélection des organismes luttant contre les changements climatiques.

CONSIDÉRANT :

- Le mandat qui a été confié aux membres du comité lors de l’assemblée syndicale du 17 mai 2023 ;

- Le taux inquiétant d'insécurité alimentaire chez notre population étudiante ;
- Le peu d'organismes environnementaux visés actuellement par les dons annuels du SPECA ;
- La situation humanitaire criante dans certaines régions actuellement victimes de violences militaires ;
- La faible portion du budget annuel du SPECA consacrée aux dons de bienfaisance en cette période où les besoins sont plus grands que jamais.

Recommandation 42

Il est proposé :

Que le budget de 15 000 \$ supplémentaires en dons de plus de 500 \$ alloué à des organismes soit réparti de la façon suivante :

- Offrir 5 000 \$ au Frigo collectif du Café qu'on sert afin de soulager l'insécurité alimentaire de nos élèves en leur offrant un meilleur accès à des plats cuisinés et attrayants.
- Offrir 5 000 \$ en dons de 825 \$ ou de 850 \$, afin de lutter contre les changements climatiques et d'agir davantage en environnement, aux six organismes suivants :
 - Corridor appalachien
 - Environnement JEUnesse (ENJEU)
 - Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
 - Action boréale
 - Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)
 - Action québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
- Offrir 5 000 \$ à l'organisme World Central Kitchen pour venir en aide aux populations civiles actuellement victimes de conflits militaires, notamment en Ukraine et à Gaza.

Proposée par Thomas Dussert
Appuyée par Annie Lavallée
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 43

Il est proposé :

Que le budget annuel du SPECA alloué aux dons soit augmenté de façon à rendre pérennes :

- 1) Selon les budgets habituels de 150 \$-250 \$ par année, les dons faits aux six organismes environnementaux sélectionnés dans la proposition 1 ;
- 2) Selon un budget annuel de 2 000 \$, le don fait au Frigo collectif du Café qu'on sert.

Proposée par Aurélie Girard
Appuyée par Kim Riverin

Jacinthe Chevalier propose un amendement, soit d'ajouter le point suivant à la proposition : « 3) Selon le budget annuel à préciser, le don fait au World Central Kitchen ».

Samaël Beaudoin appuie.
L'amendement est adopté à l'unanimité.
La proposition telle qu'amendée est adoptée à la majorité.

7. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Conseil exécutif

Elsa Myotte présente les principales pistes pour 2024-2025, qui consistent à participer au bilan de la négociation 2023 dans les instances de la FNEEQ et de la CSN, à entretenir les liens de solidarité avec les autres syndicats du Collège, à négocier et à réviser des lettres d'ententes locales, à assurer une veille sur les travaux de révision de certaines politiques, à dynamiser la vie syndicale et démocratique et, finalement, à favoriser des pratiques syndicales inclusives et non-discriminatoires sur les comités et instances du Collège. Elle poursuit en félicitant les membres du comité exécutif pour leur travail au cours de l'année, et remercie particulièrement Élisabeth Lalonde (conseillère) et David Schwinghamer (trésorier), qui quittent l'exécutif.

7.2 États financiers

David Schwinghamer présente les résultats pour l'année financière 2022-2023 (terminée le 31 août 2023), les résultats projetés pour l'année en cours (2023-2024) et les prévisions budgétaires pour l'année à venir (2024-2025). Il présente finalement le montant des déboursements aux membres en lien avec la grève.

Recommandation 44

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA accepte l'état des résultats pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, le bilan financier au 31 août 2023, le bilan 2022-2023 du fonds de réserve et le rapport des vérificateurs, tels que présentés dans le document « Rapports syndicaux 2023-2024 ».

Proposée par Nicola Grenon
Appuyée par Sylvain Lacoursière
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 45

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA accepte l'état des résultats projetés 2023-2024 et les prévisions budgétaires 2024-2025, tels que présentés dans le document 2024-05-15-AG-8.2.

Proposée par Michèle Bastien
Appuyée par Mohand Atroun
Adoptée à l'unanimité

7.3 Comité des relations du travail

Bernard St-Louis présente quelques faits saillants pour l'année 2023-2024 et fait un bref suivi des négociations 2023. Il présente par la suite les pistes pour 2024-2025, qui consistent entre autres à faire les analyses nécessaires à la négociation de la nouvelle lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources enseignantes afin notamment d'y intégrer les nouvelles ressources de la future convention collective, et à effectuer le suivi des impacts sur la tâche enseignante de l'introduction de la nouvelle date d'abandon dès la session d'automne 2024.

7.4 Commission des études

Julie Cloutier présente le bilan de la Commission des études pour 2023-2024, qui fut une année marquée notamment par les négociations, puis précise quelques dossiers qui seront à suivre en 2024-2025, dont le report de la date limite d'abandon, l'utilisation de l'intelligence artificielle, les balises pédagogiques liées à l'EAD, les travaux sur les cours complémentaires, la pédagogie inclusive et l'assurance qualité. Elle remercie finalement les personnes qui quittent la CÉ et celles qui comptent revenir l'an prochain.

7.5 Comité des délégué.e.s

David Schwinghamer dresse un portrait statistique de la participation aux AG pour l'année 2023-2024 et remercie les membres du Comité des délégué.es pour leur engagement.

7.6 Comité de mobilisation

Jérémie Dion présente les bons coups qui ont été réalisés au niveau de la mobilisation, dont les tintamarres

et les affiches géantes. Il remercie tout spécialement Réjean Painchaud pour la création de toutes les affiches et Jean-Marc Filiatrault pour son engagement exemplaire et leur remet à chacun d'eux une crécelle d'or !

7.7 Comité de perfectionnement

Bernard St-Louis présente les grandes lignes du bilan du Comité de perfectionnement pour l'année 2023-2024, puis précise les dossiers à suivre pour 2024-2025, dont les travaux de révision de la *Politique sur le perfectionnement*.

Recommandation 46

Il est proposé :

Que le mandat soit donné à l'exécutif du SPECA de désigner les enseignants et enseignantes qui seront membres du Comité de perfectionnement en 2024-2025 sur la base des critères déjà votés par l'assemblée générale, à savoir la représentativité des secteurs et la continuité dans l'équipe.

Proposée par Aurélie Girard
Appuyée par Louise-Anne Papineau
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 47

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA reçoive l'ensemble des bilans tels que présentés dans le document « Rapports syndicaux 2023-2024 ».

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Gaston Sauvé
Adoptée à l'unanimité

8. ÉLECTIONS

8.1 Désignation de personnes scrutatrices supplémentaires (10 personnes)

10 personnes se proposent d'agir à titre de scrutatrice et sont élues par acclamation.

8.2 Conseil exécutif pour 2024-2025 (9 postes à combler)

Fabrice Desormeaux agit comme président d'élection. Il présente les candidatures au Conseil exécutif et la façon dont se déroulera le vote.

À LA PRÉSIDENTE : *Elsa Myotte*

Appuyée par Bernard St-Louis, Éric Athlan et Marie-France Beauchemin
LA CANDIDATE EST ÉLUE À MAJORITÉ.

À LA VICE-PRÉSIDENTE AUX RELATIONS DU TRAVAIL : *Bernard St-Louis*

Appuyé par Elsa Myotte, Cynthia Falaise et Mathieu Dallaire
LE CANDIDAT EST ÉLU À MAJORITÉ.

À LA VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES PÉDAGOGIQUES : *Julie Cloutier*

Appuyée par Éliane Délisle, Chantal Deslauriers et Jérémie Dion
LA CANDIDATE EST ÉLUE À MAJORITÉ.

AU POSTE DE SECRÉTAIRE ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS : *Caroline Joly*

Appuyée par Julie Cloutier, Marianne Sauthier et Thomas Dussert
LA CANDIDATE EST ÉLUE À MAJORITÉ.

AU POSTE DE TRÉSORIER : *Jérémie Dion*

Appuyé par Julie Cloutier, Mélissa Renaud et Gaston Sauvé
LE CANDIDAT EST ÉLU À MAJORITÉ.

AUX POSTES DE CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES (4 postes à combler) :

CANDIDATE : *Isabelle Héroux*

Appuyée par Francis Soucy, Christian Goyette et Elsa Myotte

CANDIDATE : *Bibiane Charland*

Appuyée par Julie St-Hilaire, Elsa Myotte et Éric Athlan

CANDIDATE : *Kim Riverin*

Appuyée par Aurélie Girard, François Séguin et Julie Cloutier

CANDIDAT : *Thierry Lecomte-Postras*

Appuyé par Alexandre Provençal, Melvin Shantz et Bernard St-Louis

LES CANDIDAT.E.S SONT ÉLU.E.S À MAJORITÉ.

La destruction des bulletins est proposée par Louise-Anne Papineau et appuyée par Éric Athlan.

8.3 Comité d'élection (3 postes à combler)

Philippe Fortin propose *Daniel Lévesque*.

Thierry Lecomte-Postras propose *Alexandre Provençal*.

Antoine Moevus propose *Mohand Atroun*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidats acceptent et sont élus par acclamation.

8.4 Élection des vérificateurs-trices pour 2023-2024 (2 postes à combler)

Éric Athlan propose *Sylvain Beausoleil*.

David Schwinghamer propose *Réjean Painchaud*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidats acceptent et sont élus par acclamation.

8.5 Comité des relations du travail pour 2024-2024 5(2 postes à combler)

Éric Athlan propose *Alain long*.

Julie Milette propose *Carine Blais*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidat.e.s acceptent et sont élu.e.s par acclamation.

8.6 Commission des études (9 postes à combler)

8.6.1 Regroupements

8.6.1.1 Formation générale (1 poste à combler)

La candidature de *Dennis Divsic* est recommandée par le Département d'anglais et proposée par *Melvin Shantz*.

Le candidat accepte et est élu par acclamation.

8.6.1.2 Sciences de la nature (1 poste à combler)

La candidature de *Laurence Hamel* est recommandée par le Département de mathématiques et proposée par *Jérôme-Melville Giguère*.

La candidate accepte et est élue par acclamation.

8.6.1.3 Techniques humaines et administratives (1 poste à combler)

La candidature de *Francis Yockell* est recommandée par le Département de gestion et proposée par *Louis-Philippe Lépine*.

Le candidat accepte et est élu par acclamation.

8.6.1.4 Communications graphiques (1 poste à combler)

La candidature de *Philippe Fortin* est recommandée par le Département de graphisme et proposée par *Daniel Lévesque*.

Le candidat accepte et est élu par acclamation.

8.6.1.5 Arts et lettres (1 poste à combler)

La candidature de *Marilou St-Pierre* est recommandée par le Département d'histoire de l'art et proposée

par *Véronique Rodriguez*.

La candidate accepte et est élue par acclamation.

8.6.2 Toute provenance

8.6.2.1 Secteur technique (2 postes à combler)

Michèle Bastien propose *Bibiane Charland*.

Annie Lavallée propose *Kim Riverin*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidates acceptent et sont élues par acclamation.

8.6.2.2 Secteur préuniversitaire (1 poste à combler)

Marie-Lise Vien propose *Sylvain Lacoursière*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Le candidat accepte et est élu par acclamation.

8.6.2.3 Formation générale (1 poste à combler)

Chantal Deslauriers propose *Julie Cloutier*

Il n'y a pas d'autre candidature. La candidate accepte et est élue par acclamation.

8.7 Conseil d'administration (1 poste à combler)

Josiane Meloche propose *Carly Milorin*.

Il n'y a pas d'autre candidature. La candidate accepte et est élue par acclamation.

8.8 Comité-conseil de la recherche (2 postes à combler – formations préuniversitaire et générale)

Il n'y a pas de candidature. Les postes demeurent donc vacants.

8.9 Comité santé et sécurité au travail (3 postes à combler)

Kim Riverin propose *José Marcoux*.

Kim Riverin propose *Francis Soucy*.

Sylvain Ferland propose *Jérémie Dion (À titre de substitut)*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidats acceptent et sont élus par acclamation.

8.10 Comité des technologies de l'information (2 postes à combler)

Thomas Dussert propose *Philippe de Grosbois*

Mohand Atroun propose *Nicola Grenon*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidats acceptent et sont élus par acclamation.

8.11 Équipe santé mieux-être (2 postes à combler)

Kim Riverin propose *Aurélie Girard*.

Il n'y a pas d'autre candidature. La candidate accepte et est élue par acclamation. Un poste demeure vacant.

8.12 Comité permanent visant la prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence et des violences à caractère sexuel (2 postes à combler)

Cynthia Falaise propose *Caroline Joly*.

Kim Riverin propose *Sophie Roy*.

Il n'y a pas d'autres candidatures. Les candidates acceptent et sont élues par acclamation.

8.13 Comité d'action et de concertation en environnement (2 postes à combler)

Douce Michaud propose *Marie-Anne Viau*

Sylvain Lacoursière propose *Marie-Josée Béliveau*

Il n'y a pas d'autres candidatures. Les candidates acceptent et sont élues par acclamation.

8.14 Comité institutionnel sur la protection des animaux du Collège Ahuntsic (1 poste à combler enseignant.e non-utilisateur.trice)

Marie Lafrance propose *Samaël Beaudoin*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Le candidat accepte et est élu par acclamation.

8.15 Comité sur les stages (2 postes à combler)

Josiane Meloche propose *Marie-France Kerwin*.

Roxanne Larocque propose *Isabelle Boisclair*. Elle est absente, mais a remis au SPECA une procuration confirmant son acceptation.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidates sont donc élues par acclamation.

8.16 Comité d'aménagement des locaux (1 poste à combler)

Il n'y a pas de candidature. Le poste demeure donc vacant.

8.17 Comité institutionnel sur la santé mentale étudiante (2 postes à combler)

Frédéric Adam propose *Stéphanie Croteau-Gauthier*. Elle est absente, mais a remis au SPECA une procuration confirmant son acceptation. La candidate est donc élue par acclamation.

Un poste demeure vacant.

8.18 Comité de la persévérance scolaire (1 poste à combler)

Sylvie Graton propose *Sophie Crevier*. Elle est absente, mais a remis au SPECA une procuration confirmant son acceptation.

Il n'y a pas d'autre candidature. La candidate est donc élue par acclamation.

8.19 Comité des événements institutionnels (1 poste à combler)

Il n'y a pas de candidature. Le poste demeure donc vacant.

8.20 Comité de la reconnaissance institutionnelle (1 poste à combler)

Il n'y a pas de candidature. Le poste demeure donc vacant.

9. INFORMATIONS

Caroline Joly invite les personnes présentes à participer à la journée de réflexion syndicale et au souper de fin de d'année du SPECA qui auront lieu le 30 mai prochain. Elle les invite également à participer au 5 @ 7 organisé par le CCMM le 16 mai prochain pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, à joindre les enseignant-es du Collège Regina Assumpta sur leur piquet de grève le 17 mai et à participer à la manifestation pour un cessez-le-feu à Gaza le 21 mai prochain. Elle termine finalement en souhaitant un très joyeux anniversaire à Suzie, notre fée du SPECA ! ☺

Jeanne Reynolds donne quelques compléments d'informations en lien avec la manifestation pour un cessez-le-feu à Gaza.

10. VARIA

Il n'y a aucun varia.

L'assemblée est levée à 12 h 12.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire et responsable des communications